

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 28 juin 2013

CG 13/4^{ème}/VI-02

L'an deux mille treize, le 28 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES MOBILITES

Lors de la DM2 de 2012, nous avons retenu 6 axes de travail dans le cadre de notre Schéma Départemental des Mobilités :

- Axe 1 : Le réseau scolaire,
- Axe 2 : Le réseau de lignes régulières,
- Axe 3 : Le covoiturage,
- Axe 4 : Le transport à la demande,
- Axe 5 : Le réseau cyclable,
- Axe 6 : La mobilité des publics fragiles.

Lors de notre dernière Assemblée Départementale nous avons marqué notre volonté de poursuivre les travaux en priorité sur les 3 premiers axes.

Concernant l'Axe 1 « réseau scolaire », nous avons souhaité que le bureau d'études ITER et l'ADE82 prennent l'attache de notre Commission Transports pour envisager plusieurs pistes de travail.

Concernant l'Axe 2 « réseau des lignes régulières », suite à la rencontre avec le service transports des Pyrénées-Orientales, nous avons demandé à ce que deux autres retours d'expérience puissent être recueillis : auprès du Département du Tarn et auprès du Département de l'Ariège.

Concernant l'Axe 3 « covoiturage », nous avons approuvé, lors du Budget Primitif de 2013, la mise en place d'une politique d'aide à la création et à l'aménagement des aires de covoiturage. Nous avons également évoqué l'intérêt des dispositifs de mise en relation des usagers.

Je vous propose à travers ce rapport de prendre connaissance de l'avancée des travaux de notre Schéma Départemental des Mobilités.

I – RÉSEAUX SCOLAIRES

Comme nous l'avions souhaité, une rencontre a eu lieu, le 15 Mai 2013 entre notre Commission Transports et le bureau d'études ITER.

A cette occasion, plusieurs sujets ont été évoqués :

- la question du règlement des transports scolaires et des marges de manœuvre quant à sa modification,
- la question de la sécurité du réseau, en matière de prise en charge et de dépose des élèves notamment,
- la question de l'évolution du réseau et des risques en matière de maîtrise budgétaire,
- la question du réseau régulier et de la nécessité de conduire une action significative pour en renforcer sa portée,
- la question du manque de communication du Conseil Général sur le réseau qu'il finance (pas de logo sur les bus, pas d'action de communication sur l'image départementale du réseau, etc.).

La rencontre avec la Commission Transports a été précédée, le même jour, d'une présentation des travaux du Schéma Départemental des Mobilités aux personnels du Service Transport du Conseil Général. Au cours de cette rencontre, les échanges ont mis en évidence un consensus sur les atouts et les faiblesses du fonctionnement du réseau de cars départementaux ainsi que sur les perspectives.

Le compte-rendu de ces rencontres figure en annexe 1 de ce rapport.

D'autres échanges vont avoir lieu pour permettre de formaliser les propositions d'actions que nous examinerons à l'occasion de la prochaine Assemblée Départementale.

II – OFFRE DEPARTEMENTALE DE TRANSPORTS TOUS PUBLICS

Concernant notre offre commerciale de transport départemental, le diagnostic a démontré à plusieurs égards la nécessité d'agir pour mettre en place un service qui réponde aux attentes des publics.

Conformément au souhait que nous avons émis lors du Budget Primitif de 2013, deux visites à des fins de retour d'expérience sont en cours de préparation à l'heure de la rédaction de ce rapport :

–Dans le Département du Tarn (visite le 10 juin 2013) qui a créé une Société Publique Locale (SPL) pour l'organisation des transports et qui mène des expérimentations originales à l'image des lignes « TEX » (transport express) dédiées aux actifs sur l'axe Albi-Saint Sulpice.

–Dans le Département de l'Ariège (visite le 25 juin 2013) qui porte une politique transport davantage semblable à la nôtre et dont le témoignage permettra de donner du relief à notre Schéma Départemental des Mobilités.

Ces deux visites feront l'objet de comptes rendus qui seront diffusés à l'occasion d'une session de notre Assemblée Départementale.

Parallèlement à ces visites, le cabinet ITER travaille sur la modélisation d'un réseau structurant, sur la base des lignes existantes et dans une perspective de constitution d'une offre de service attractive (horaires adaptés à tous les publics, tarification forfaitaires, etc).

Ces travaux, qui feront l'objet d'échanges avec les services concernés, seront également soumis pour examen à l'occasion de notre prochaine DM2.

III – COVOITURAGE

Suite à la mise en place de la politique sur l'aménagement et la création des aires de covoiturage, que nous avons approuvée lors du Budget Primitif de 2013, deux actions sont en cours.

A- Réflexion avec Vinci-ASF sur les aires de covoiturage autoroutières

La politique que nous avons votée lors du Budget Primitif de 2013 concernant l'aide à la création et à l'aménagement des aires de covoiturage trouve une résonance particulière sur notre territoire aux abords des gares de péages autoroutières.

Ce constat est révélé par l'enquête réalisée en Décembre 2012 et Janvier 2013 par les équipes de nos subdivisions départementales.

Suite à ce constat, un rapprochement avec Vinci-ASF, gestionnaire de la concession autoroutière, a eu lieu, en Mars 2013, pour travailler sur cette question.

Les premiers échanges font apparaître l'opportunité d'un partenariat entre le Conseil Général, Vinci-ASF et les collectivités locales qui le souhaitent pour faire avancer cette question. Il s'agit, **dans les conditions fixées par notre politique**, d'augmenter et d'améliorer la qualité des espaces de stationnement aux abords des péages utilisés très majoritairement par des covoitureurs.

La volonté commune du Conseil Général et de Vinci-ASF , doit permettre de s'accorder sur un partenariat de co-financement sous la forme d'un conventionnement dont pourront profiter les EPCI qui souhaitent être accompagnés sur ces aménagements, dans la proximité immédiate des échangeurs autoroutiers. Cette convention pourra s'appliquer sur l'ensemble des accès autoroutiers de Tarn-et-Garonne.

J'ai d'ailleurs réaffirmé à Vinci-ASF, par courrier, notre volonté d'aboutir rapidement pour nous doter d'un cadre opérationnel adapté.

Ce cadre d'intervention spécifique à la problématique du covoiturage autoroutier, mais qui devra respecter le périmètre de notre politique actuelle, fera l'objet d'une information auprès des EPCI.

B- Réflexion sur la création d'une plate-forme départementale de mise en relation des usagers

Comme nous l'avons évoqué lors du Budget Primitif de 2013 la mise en place de notre politique d'aide à la création et à l'aménagement des aires de covoiturage appelle parallèlement une **implication du Conseil Général sur la question de l'accompagnement des usagers routiers**.

La réflexion autour d'un système de **mise en relation des usagers**, accessible sur **internet**, est aujourd'hui engagée **conjointement par l'ADE82** au titre du **Schéma Départemental des Mobilités** et par notre **Direction de l'Environnement** qui a identifié la nécessité de mettre en place cet outil dans le cadre de l'élaboration du **Plan Climat-Énergie Territorial (PCET)** du Conseil Général.

S'agissant de ce dispositif, les travaux menés jusqu'à présent visent à établir un référentiel des systèmes existants dans les grandes collectivités qui en sont dotées.

Plusieurs collectivités ont été contactées pour approfondir cette analyse préalable. Il ressort à ce stade différentes solutions possibles :

–la **création d'un site internet** de covoiturage, *ex-nihilo*, qui permet de maîtriser totalement sa démarche mais représente un coût de mise en œuvre important (de l'ordre de 20 000 à 25 000 euros avec un prestataire spécialisé) ainsi qu'un budget communication conséquent pour permettre de « lancer » le système (qui nécessite beaucoup d'inscrits pour être efficace),

–la **création d'un site internet mutualisé** avec d'autres porteurs de ce type de projet, qui nécessite d'identifier des acteurs intéressés par cette démarche et de mettre en commun des moyens,

–l'**adhésion à un réseau national de covoiturage**, qui permet de s'appuyer sur une base de données existante très conséquente, en y ouvrant un portail personnalisé, et offre une solution fonctionnelle à moindre coût (quelques milliers d'euros), mais est contraignant en matière d'adaptabilité de l'interface pour des besoins particuliers. Ce système évite également la multiplication des sites (et donc des bases de données) qui nuisent à l'optimisation de ces outils.

Cette dernière solution est aujourd'hui la plus intéressante pour le Conseil Général sur le plan financier et opérationnel et je vous propose aujourd'hui de la retenir.

Elle fait actuellement l'objet d'analyses complémentaires dans la perspective de la constitution d'un cahier des charges qui sera présenté dans les semaines à venir à notre Commission Permanente, pour décision et engagement.

En conclusion, je vous demanderais de bien vouloir prendre acte de l'avancement de notre Schéma des Mobilités.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de l'avancement du schéma départemental des mobilités ;
- Autorise Monsieur le Président à poursuivre les discussions avec Vinci-ASF et à signer les conventions afférentes ;
- Décide de retenir le principe d'une adhésion à un réseau de covoiturage ;
- Approuve une autorisation d'engagement complémentaire de 12 000 € afin de finaliser cette étude menée par le bureau d'études ITER, et ratifie 12 000 € en crédits de paiement sur la ligne 6171 sous-fonction 91, au budget 2013.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,